



HAL
open science

Habiter la pandémie. Relation entre habitabilité et accessibilité urbaines à Paris sous la Covid-19

Alessia de Biase, Juliette Charron, Solène Leray

► To cite this version:

Alessia de Biase, Juliette Charron, Solène Leray. Habiter la pandémie. Relation entre habitabilité et accessibilité urbaines à Paris sous la Covid-19. *Contesti. Città, Territori, Progetti*, 2021, Beyond the pandemic. Rethinking cities and territories for a civilisation of care., 2, pp.77-96. 10.13128/contest-12581 . hal-03469632

HAL Id: hal-03469632

<https://hal.science/hal-03469632>

Submitted on 8 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Habiter la pandémie

Relation entre habitabilité et accessibilité urbaines à Paris sous la Covid-19

Alessia de Biase
Juliette Charron
Solène Leray

LAA-LAVUE (UMR 7218 CNRS), Ensa Paris La Villette

alessia.debiase@paris-lavillette.archi.fr
juliette.charron@paris-lavillette.archi.fr
solene.leray@paris-lavillette.archi.fr

Received: February 2021
Accepted: March 2021
© 2020 The Author(s)
This article is published with Creative Commons license CC BY-SA 4.0
Firenze University Press.
DOI: 10.13128/contest-12581
www.fupress.net/index.php/contest/

keywords
habitability
accessibility
city
Covid-19
cartography
Paris

Incipit

“Chose humaine par excellence”, la ville est la “forme la plus complexe et raffinée de la civilisation”, écrivait Claude Lévi-Strauss, en 1955, et en même temps, elle est aussi “le lieu d’une individualisation extrême et d’un brouillage des limites sociales, allant jusqu’à l’insaisissable chaos” (Agier, 2015, p. 23). La ville est le lieu de la densité¹ devenant ainsi depuis toujours, le foyer idéal pour la propagation et la transmission des maladies infectieuses (Engelmann et

al., 2018). La situation actuelle n’y échappe pas. Et dans un contexte de plus en plus dématérialisé, la Covid-19 nous a remis face à une ancienne question de l’urbanisme moderne: sa stricte relation avec les questions de santé et donc de la maladie (Choay, 1965). Qu’est-ce que le virus fait à la ville? Les mesures ‘restrictives’ de l’accessibilité urbaine ont été centrées prioritaire-

This article explores the interaction between habitability and urban accessibility in Covid-19 time. If urban habitability is constituted by a series of adjustments and readjustments that any city makes over time to allow for ‘coexistence’ in both ordinary and extraordinary times, we hypothesize that the notion of accessibility is operative to understand how the city redesigns itself in the Covid-19 era. We conducted a cartographic investigation with students from

the École Nationale Supérieure d’Architecture de Paris La Villette, which aimed to understand how an idea of urban accessibility might re-emerge from the spatial transcription of government-imposed restrictions. To begin this demonstration, we carried out a ‘cartographic operation’ based on Giambattista Nolli’s method, invented to map the city of Rome in 1748.

ment, sinon exclusivement, sur le fait de rester à la ‘maison’, et se sont imposées globalement, sous différentes formes et degrés, en redessinant nos espaces d’action et nos pratiques. Depuis un an notre quotidien s’est redessiné, en ré-agençant nos limites spatiales, temporelles et sociales et en réorganisant nos repères: ce qui était ordinaire est devenu absolument extra-ordinaire (Bensa et Fassin, 2002)².

Accessibilité et habitabilité urbaines: une relation

Cet article part du postulat que la notion d’accessibilité est opératoire pour comprendre comment la ville se redessine à l’ère de la Covid-19 et propose, par une expérimentation pédagogique, d’en définir les termes. Pour ce faire, et à fin que

l’accessibilité ne soit pas chose restreinte au seul cadre administrativo-fonctionnel, nous proposons de la travailler à partir de la notion d’habiter (Berque et al., 2008, 2012 ; Besse, 2013), comprise à la fois comme l’ensemble des pratiques et des formes qui constituent le fait de vivre dans un lieu (dans sa dimension sociale, politique mais aussi esthétique et spatiale) et comme la contingence qualitative et existentielle, c’est-à-dire les conditions qui rendent ‘habitable’ un lieu. Nous savons que les suffixes - able et - abilité servent à former à partir des verbes, des adjectifs et des substantifs exprimant le concept de ‘possibilité de...’, comme dans les mots ‘durable’, ‘soutenable’, etc. Dans le cas d’habiter’, l’application de ces suffixes crée aussi un adjectif et un substantif de sens voisin: “qui peut être habité”, et “le fait de pouvoir être habité” (Berque et al., 2012, p. 385). Cependant, au lieu de ce sens ouvert de ‘possibilité d’habiter’, un glissement sémantique et une réduction d’échelle, y a privilégié depuis le XXe siècle une acception très normative liée à l’espace (du logement), tenant exclusivement au registre de la mesure (Le Corbusier, 1977 [1923]). Loin de toute considéra-

tion de qualité, l'habitabilité s'est réduite à la possibilité quantitative et normée de vivre dans un lieu (qui donne lieu à un certificat d'habitabilité) ou à la capacité d'accueil (certifiée aussi) d'un certain nombre de personnes. Un lieu est jugé habitable s'il répond aux critères fonctionnels, et non contextuels, déterminés par le mouvement moderne, établissant des mesures universelles de l'habiter (de Biase, 2014). Une deuxième réduction du sens du mot habitabilité s'est opérée quant à l'échelle de l'espace considéré: le logis, la maison, l'habitation, détachés de leur rapport au lieu, au milieu, au paysage, au monde. Dans ce cadre, nous proposons il y a quelques années (Berque et al., 2012) de comprendre ce que l'élargissement d'échelle comportait lorsque nous parlions d'habitabilité de la ville et par quelles catégories elle serait déterminée ou acquise. Ces questions, quelle valeur prennent-elles, maintenant, en temps de Covid-19? Cette acception normative s'est aujourd'hui imposée à l'espace ouvert (urbain et non urbain) et aux lieux recevant du public (soumis aux normes d'accueil et d'habitabilité précédemment évoquées).

Pour des raisons sanitaires nous avons vu quantifier, réduire et normer une accessibilité à certains espaces de la ville qui participent à construire, entre autres, une idée d'urbanité (Levy, 1994). Sans vouloir remettre en question ces raisons, nous nous sommes questionnées en revanche sur les mesures mises en œuvre et sur la non prise en compte de ce qu'est l'habitabilité urbaine. En France comme dans d'autres pays, la principale, et souvent la seule stratégie envisagée pour contrer la propagation du virus, a été celle exprimée par le slogan «restez chez vous». Cette position a désigné depuis le début le «chez soi» comme lieu sûr par excellence, en opposition à un 'dehors', envisagé identique sur tout le territoire (urbain et rural)³, qui concentrerait à lui seul tous les risques et les dangers. Mais quelle idée de ville, et d'habitabilité, se dessine une fois que sa vie 'publique' a été mise en sommeil, sinon effacée complètement? Ne devrait-on pas considérer et concevoir, comme cœur de cette habitabilité, la capacité d'un lieu (naturel ou construit) à permettre à l'Homme de "prendre place" (Joseph, 1995)?

Hypothèse de travail

Dans cet article nous faisons l'hypothèse que l'habitabilité urbaine est une série d'ajustements et de réajustements que chaque ville, et chaque lieu habité, fait dans le temps pour permettre le 'vivre ensemble' en période ordinaire mais aussi extra-ordinaire (de Biase et Coralli, 2009). La distance et la proximité, par exemple, sont parmi ces ajustements, devenus aujourd'hui une catégorie centrale et homogénéisée dans la lutte actuelle contre la pandémie. Leur mesure subjective se construit comme nous l'a appris E. T Hall (1971) culturellement et socialement, et elle est propre à chaque lieu, elle n'est pas transposable ni généralisable à moins de l'objectiver et de la quantifier, en en construisant un modèle qui aurait pour but de faillir rapidement.

Travailler sur les effets de la pandémie dans la ville nous impose de penser, entre autres, le concept d'espace public (Habermas ([1962] 1993): au-delà des espaces appartenant au domaine public tel que les places, rues, parvis... la question de ce qui est accessible nous permet d'enrichir notre grille de lecture à tous les

espaces relevant du domaine privé mais ouverts sans contrainte au public comme par exemple les supermarchés. Pour cela nous nous appuyons sur la distinction qu'il existe entre les espaces publics concrets, des géographes, des urbanistes, des aménageurs ou des juristes (Billiard, 1988), et l'espace public, qui en passant du pluriel au singulier revêt une notion philosophique et politique de relation à l'autre (Paquot, 2009). Selon cette notion, ce que l'on qualifie couramment d'espace public fait référence au concept né dans les années 1970 et issu de la thèse de Jürgen Habermas ([1962]1993) qui traduit l'idée de "sphère publique" (Tomas, 2001). Il nous paraît ici pertinent de garder cette double définition pour prendre en compte une multiplicité d'espaces, ne se limitant pas à une catégorie spatiale et juridique. Nous cherchons à questionner les relations aux espaces publics sous l'angle élargi des lieux accessibles, qui appartiennent à l'espace public selon l'usage public qui en est fait, dans ce contexte si particulier de pandémie (Broudehoux, 2020). Ainsi, les rapports à l'espace peuvent être regardés selon les conditions et les res-

trictions d'accès qui y ont cours durant cette crise sanitaire, mais également, en fonction de contraintes horaires, d'obligations à décliner son identité, ou de rapports marchands autorisant la présence. En ce sens, "habiter l'espace public" permet de nous interroger sur l'espace public en tant qu'espace accessible à tous (de Biase et Coralli, 2009), lieu de rencontre et d'échange, dépassant le statut juridique public/privé (Dessouroux, 2003) et physique ouvert/clos.

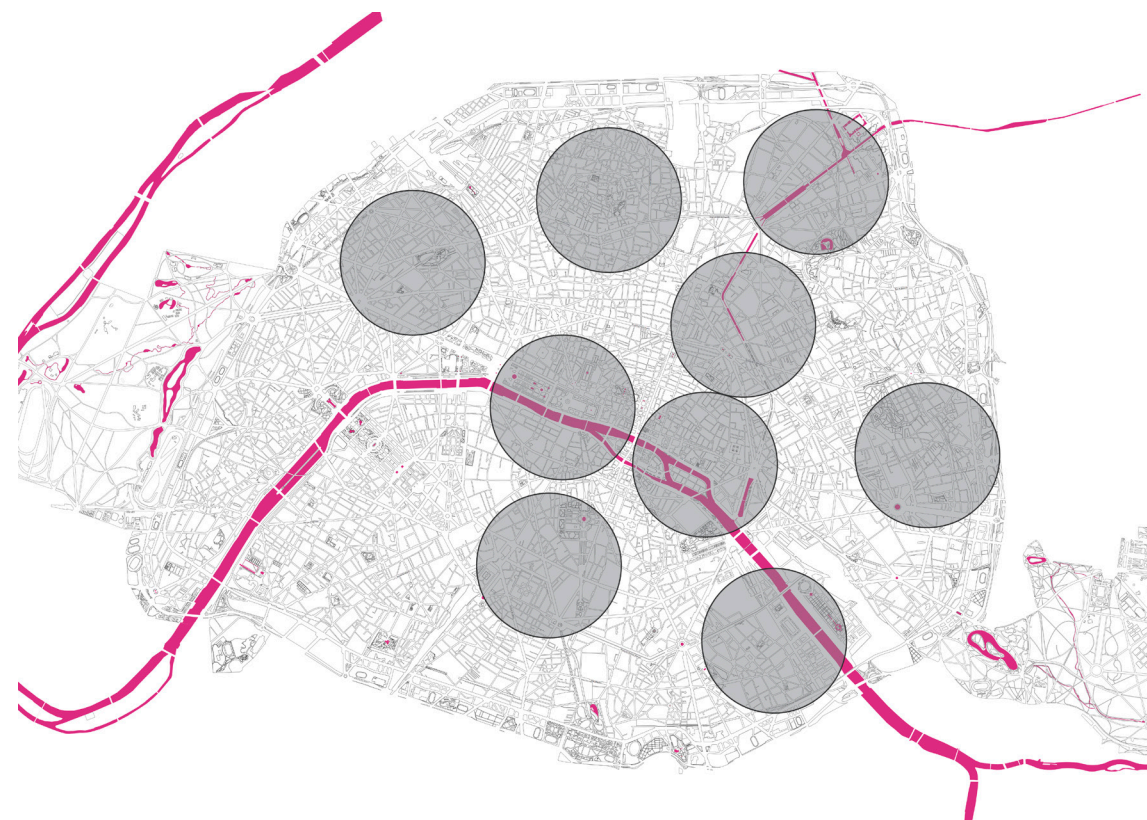
Les raisons d'une expérience pédagogique

Dans cette perspective, nous avons saisi l'occasion d'explorer ces questions dans le cadre d'un cours d'anthropologie urbaine à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris La Villette⁴, où nous avons proposé aux étudiants de troisième année de s'interroger sur les effets de la crise de la Covid-19 sur la ville de Paris. Dans la partie pratique du cours, qui s'est tenue d'octobre 2020 à janvier 2021, les étudiants ont été invités à réfléchir à la notion d'accessibilité urbaine (de Biase et Coralli, op cit). Durant cette période, ces travaux dirigés les ont amenés à enquêter sur les relations entre Covid-19, pratiques quotidiennes de l'habiter et transformations de la ville.

Avec l'injonction à «rester chez soi» pour sauver des vies, la ville a changé de visage. Les lieux de vie ont été rangés par les autorités compétentes en deux groupes: indispensables et non indispensables. Un grand nombre de commerces situés en rez-de-chaussée ont baissé leur rideau et l'espace public, inspirant plutôt méfiance et crainte, est devenu un lieu fonctionnel et non oisif visant à accueillir exclusivement, et de manière très maîtrisée, les déplacements (autorisés). Une partie de ce qui constitue la ville au quotidien s'est fermée. Pour se rendre dans l'espace public, que ce soit pour faire une promenade ou accéder aux quelques commerces ou services encore ouverts, il fallait obligatoirement remplir une attestation de déplacement. Nécessaire pendant tout le confinement et sur tout le territoire national, celle-ci permettait de justifier du lieu d'habitation, de l'heure de départ et de la raison de ce déplacement dans un périmètre autorisé d'1 km⁵.

Définir nos zones d'enquête

Pour regarder de plus près les conséquences de cette réorganisation sur l'habitabilité de la ville, nous avons défini des zones d'enquête qui répondaient d'abord à un enjeu pratique lié au nombre élevé d'étudiants inscrits dans le cours, et de l'autre correspondaient à des territoires



Carte de Paris avec les terrains choisis

Fig. 1

comparables réunissant des caractéristiques urbaines pertinentes⁶ par rapport aux restrictions sanitaires mise en oeuvre au fur et à mesure par le gouvernement français⁷. Neuf territoires dans la ville de Paris ont été choisis (Image 1). La forme circulaire de ces terrains d'enquête s'est calquée sur le rayon d'action permis à tout citoyen lors du premier (et deuxième) confinement en France, soit la distance et la durée de déplacement autorisé (1 km et 1h). Au-delà de correspondre à l'échelle de mobilités imposée par les restrictions sanitaires, le choix de ces périmètres s'est concentré sur des lieux capables de nous

raconter une diversité d'expériences urbaines de la Covid-19. De manière à pouvoir comparer ces territoires entre eux et nous appuyer sur des typologies d'espaces similaires, ces terrains d'étude devaient répondre à un certain nombre de critères communs: chaque cercle comprenait systématiquement une artère commerciale, un équipement public, et un espace vert. À ces premiers éléments s'ajoutaient ensuite des critères secondaires qui ne sont pas nécessairement dans chaque terrain, mais qui sont présents dans au moins deux d'entre eux: présence de musées, de cimetières, d'hôpitaux, d'eau, de gares,

d'universités, de bibliothèques, de cinémas. A l'appui de ces neuf territoires, nous avons mené une enquête cartographique qui visait à comprendre comment une idée d'accessibilité urbaine pouvait ressurgir à partir de la transcription spatiale des restrictions mises en œuvre par le gouvernement⁸.

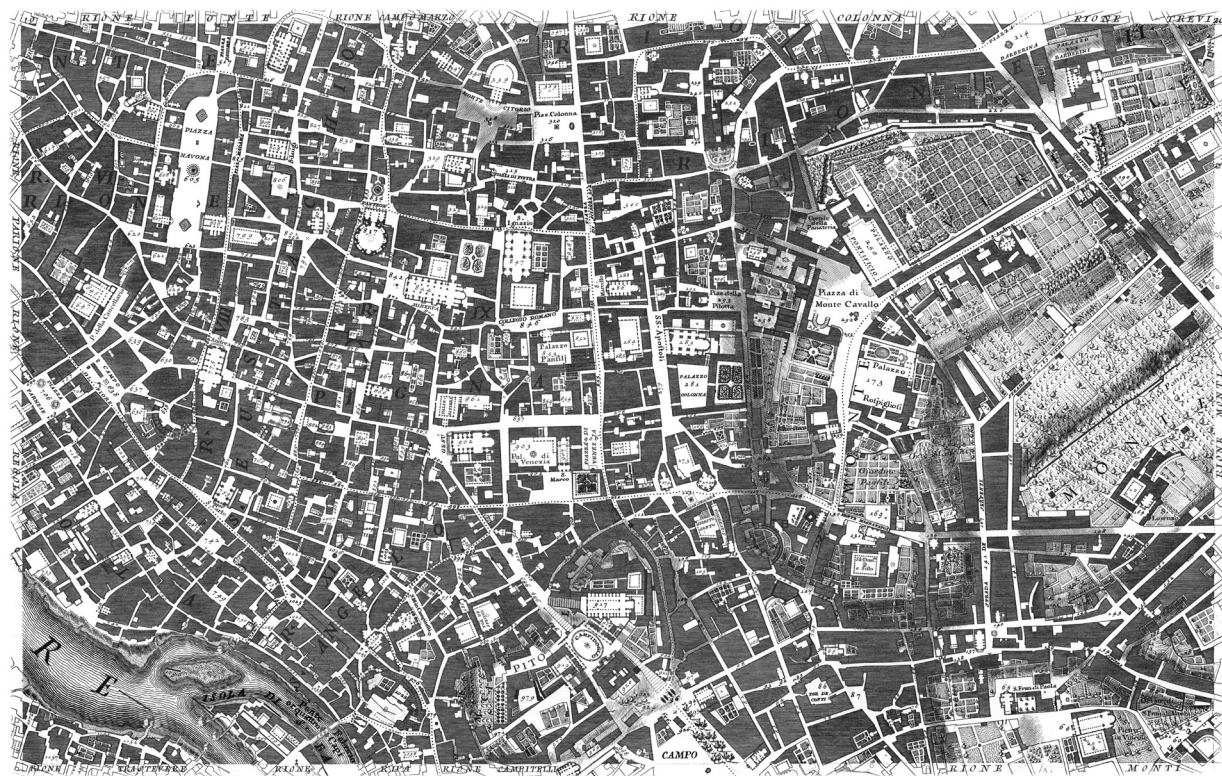
Revisiter la méthode Nolli pour mener notre opération cartographique

Nous avons émis l'hypothèse que la méthode de Giambattista Nolli pour cartographier la ville de Rome au XVIII^e siècle, était très pertinente pour interroger aujourd'hui la notion d'accessibilité et de manière plus générale, pour questionner l'habitabilité de la ville en période pandémique (Panerai, 2013). Dans cette carte de 1748, (Image 2) Giambattista Nolli propose de manière totalement innovante pour l'époque, de cartographier l'accessibilité de la ville en représentant de manière homogène l'espace public classique (rues et places) et tous les rez-de-chaussées des bâtiments publics (civils et religieux) accessibles sans contrainte (Sease, 2015).

En effectuant cette coupe horizontale, Nolli décide ainsi de représenter toute possibilité d'action d'un citoyen romain de l'époque. Le choix de Nolli est une "opération cartographique" (Besse et Tiberghien, 2017; Cattoor et Perkins 2014), c'est-à-dire une opération intellectuelle, graphique, sociale, capable de mettre en jeu l'imagination. En effet, cette splendide carte de Rome permet de déconstruire et de complexifier des polarités un peu trop rigides comme ouvert/fermé, accessible/inaccessible. En partant de là, nous avons effectué à notre tour une double opération: une redéfinition de ce que nous pouvions réellement marquer comme 'd'accès public' à Paris aujourd'hui sous la Covid-19 et un redéploiement temporel diachronique et jour/nuit des évolutions de la pandémie (Image 3)⁹. Dans ce cadre, nous voulions voir si l'idée d'accessibilité pouvait remettre en question des dualités comme public/privé pour comprendre comment se construit une idée d'habitabilité urbaine. Une fois ces terrains identifiés, nous avons établi une chronologie des faits. La situation, toujours en évolution, nous a imposé

de choisir des périodes à cartographier. Si de nombreuses dates marquent l'histoire, encore en cours, de cette pandémie en France, nous avons décidé d'arrêter quatre dates significatives. La première, le 17 mars 2020, correspond à l'établissement du confinement et aux premières limitations de déplacement. C'est à ce moment qu'est instaurée l'attestation de déplacement dérogatoire. Les écoles ont été fermées, le télétravail a été privilégié et seuls certains commerces et services jugés nécessaires ont pu continuer leurs activités. Pendant cette période, la ville s'est peu à peu revêtue d'un certain nombre de signes urbains - affiches, marquage au sol ... - signifiant les mesures barrières à adopter face à l'invisible maladie. Les queues de clients devant les magasins ouverts ont elles aussi été organisées par des marquages au sol, le taux d'occupation des magasins a été réduit, les horaires d'ouverture se sont adaptés aux restrictions, et les pratiques sportives ont été réglementées¹⁰. Le 11 mai, date du déconfinement national autorisant la circulation des personnes dans un rayon de 100km, met fin

à cette attestation de déplacement. Mais à Paris, les espaces verts restent encore fermés et ce n'est que le 30 mai que leur réouverture est autorisée. La date du 2 juin marque l'autorisation d'ouverture des terrasses de restaurant et la réouverture progressive des équipements publics. Certains établissements recevant du public rouvrent peu à peu, mais dans certains cas leurs conditions d'accès changent - nous pensons ici aux bibliothèques et aux musées où il faudra dorénavant réserver une place et un créneau préalablement à sa visite. L'un des exemples les plus significatif est le cas des cinémas, dont les conditions d'accès, devant l'incertitude quant au type de mesure barrière à appliquer, changent à plusieurs reprises au terme de ce premier confinement. Enfin la dernière tranche observée est celle qui commence le 16 octobre avec l'instauration d'un couvre-feu en Île de France de 21h à 6h. Ces cartes d'accessibilités se sont donc séquencées autour de ces quatre périodes en veillant à se déployer également entre jour et nuit.



Giambattista Nolli, Nuova Pianta di Roma (1748).

Fig. 2
Dettaglio

Observer l'espace urbain parisien à travers le risque, nous a conduit à questionner les lieux, les rythmes et les caractéristiques des mouvements interactionnels entretenus avec la ville. L'expérience collective que nous étions en train de vivre, nous montrait "qu'habiter dans un territoire à risque" (Berque, 2000), imposait à tous un "changement de nos conditions de vie quotidiennes" (Becker, 2020). La pandémie nous obligeait à redéfinir un ensemble de gestes et de pratiques entretenus habituellement avec l'espace urbain. Si l'opération cartographique s'avérait pertinente pour spatialiser ses impacts et

traduire ce que « restez chez vous » pouvait engendrer comme accommodements, cet outil nous servait également à décrypter les moments et les lieux de la ville où l'usage d'espaces ouverts et praticables sans contraintes était repérable. Alors que les fermetures imposées par cet environnement urbain 'risqué' pointaient des questions de mise à distance, d'éloignement et de contrôle, le dispositif proposé, fidèle aux distinctions fixées par Nolli, permettait de revenir sur les ingrédients et les conditions induisant l'évitement de certaines situations urbaines.

Ce que classifier les espaces urbains selon une « logique binaire » produit

Nous avons donc entamé un travail de recensement des espaces en les décorifiant, au delà des représentations convenues et normatives de partage et d'échange, selon les types de continuités et de proximités à travers lesquelles nous pouvions agir dans, avec et en fonction de la ville, c'est à dire y prendre place, nous y projeter et nous y raconter (Collot, 2011). Cette récolte de données relatives aux possibilités d'appropriation, aux qualités d'usage et aux ancrages corporels que nous pouvions entretenir avec certains espaces, permettait de dépasser la simple reconnaissance formelle et fonctionnelle de leur habitabilité. Les règles du jeu cartographique que nous étions en train de définir venaient s'affiner à mesure que nous reconsidérons la disponibilité toute particulière d'espaces a priori quotidiens et habituels. Le degré d'accessibilité se distinguerait bien selon deux nuances: noir espace 'non accessible', blanc espace 'accessible', soit les situations ne butant pas sur une interruption temporelle, spatiale ou d'action. En s'attachant à ne pas spatialiser les seules 'mises à distance' induites par la pandémie, l'opération cartographique engagée, ne se réduisait pas au repérage des mesures d'éloignements imposées

à cet environnement risqué mais procédait à une relecture d'un territoire urbain contraint par des limitations physiques, réglementaires, statutaires pouvant tout autant agir sur sa disponibilité que son accessibilité. Si les mesures sanitaires, s'étendaient à l'espace public et parvenaient à s'immiscer au sein de lieux auxquels nous n'aurions jamais imaginé ne plus avoir accès tel les esplanades, les parcs, les espaces sportifs extérieurs ou encore certains quais, elles ne faisaient qu'amplifier l'accumulation d'empêchements repérables à d'autres endroits de la ville. Alors que les restrictions sécuritaires imposées aux droits d'espaces jugés trop dangereux au vu de leur intensité d'usage permettaient de localiser facilement des périmètres circonscrits par la pandémie, des nuances plus fines, liées à des interdictions moins flagrantes commençaient à apparaître.

Les lieux de vie dits collectifs, tels les écoles et les musées devaient donc rejoindre la typologie 'non accessible' au vu de la combinaison de contraintes, de contrôle ou d'appartenance que leur observation affichait. De même, les bars, restaurants et certaines boutiques identifiés comme lieux de consommation, donc restreints par des contraintes économiques basculaient en noir, malgré notre habitude à se les représenter comme des-

tion et lieux d'usages. La tentation fut grande d'introduire du gris, de manière à faire apparaître les nuances apportées par ces espaces intermédiaires. Mais l'introduction de cette catégorie nous aurait fait oublier l'intérêt de pouvoir interroger les halls de gare, les espaces d'accueil des universités, les infrastructures sur dalles, les rayons de certaines enseignes, les guichets de retrait, ou encore le lobby de grands hôtels, comme autant d'espaces accessibles sans contraintes participant à la construction de l'habitabilité urbaine en ce moment précis.

En effet, s'astreindre à scruter la ville selon ces deux seuls filtres, nous permettait de visualiser quels usages se distinguaient par leur mise en lien avec le paysage urbain et où la diversité de ces pratiques publiques pouvaient réellement prendre place librement (Lussault, 2020). Et si relire l'accès à l'espace urbain participait à différencier les espaces supports, périodiques ou serviciels de la ville des lieux investis, occupables et appropriables, ce travail supposait également de confondre à l'intérieur d'une même couleur, les espaces recevant du

public et certains espaces physiquement ouverts, qui eux aussi se noircissaient très vite. Les questions de "mise sous contrôle des interactions sociales" (Ofner, 2020) bousculées par ces nouvelles règles d'usage 'sanitaires', ne faisaient au final que raccourcir la part de *blanc* réservée aux endroits où des pratiques et rencontres urbaines pouvaient encore s'opérer. En questionnant les différentes projections s'entrelaçant autour d'espaces flous et hybrides, considérés comme voisins, proches et somme toute ouverts, les résultats de cette opération cartographique nous démontraient, qu'au-delà des limitations d'accès engendrées par la Covid-19, l'habitabilité du territoire urbain se rétractait et s'émiettait à mesure que s'intercalaient des contraintes physiques, sécuritaires, horaires, de contrôle, d'appartenance à une communauté ou de consommations.

Symptômes de la ville perméable, compacte, consommable, ces espaces 'à portée de main', à la frontière du familier et de l'accueillant, cachaient un certain nombre de modérations et d'arrangements organisationnels. Bien qu'entrete-

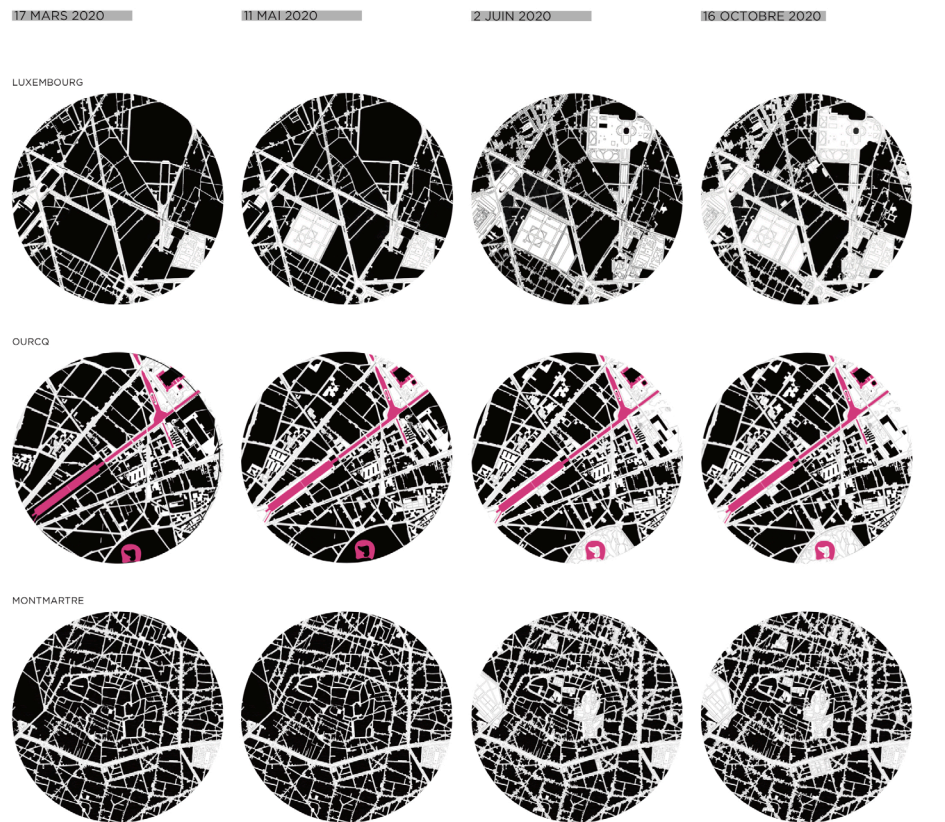
nant une certaine illusion de proximité en ne s'affichant pas comme espaces interdits, ils n'étaient réellement approchables que sous conditions. Filtrée par cette lecture, l'accessibilité presque habituelle et ordinaire de certains commerces (restaurants, bars...) établissements (écoles, musées, salle de spectacle, espace sportif...), ou services (poste, banque...) qui appartiennent à une géographie quotidienne, renvoyait à d'autres interdictions que celles imposées par les contraintes sanitaires. Celles de limites, de contrôle et d'empêchements économiques à pouvoir accéder à un lieu. L'opération cartographique était donc en train de nous montrer des choses que nous ne 'pouvions' plus voir, interrogeant cette impression de proximité avec des espaces que nous croyions 'hyper' accessibles et qui, relus au regard de leur possibilité d'accueil, sans conditions, s'avéraient plus nuancés.

Cartes des accessibilités jour et nuit sur trois territoires parisiens (Luxembourg, Ourcq et Montmartre)¹²

Fig. 3a/b

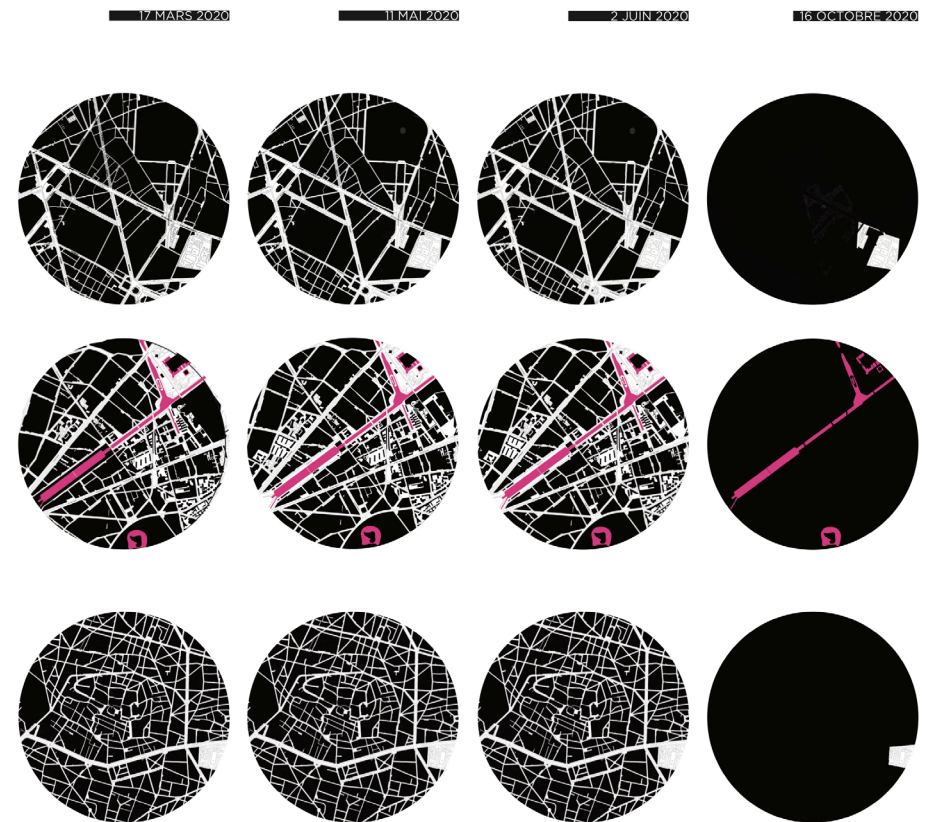
JOUR

■ INACCESSIBLE
□ ACCESSIBLE



NUIT

■ INACCESSIBLE
□ ACCESSIBLE



Pour approcher d'un peu plus près ces nuances, il nous a semblé également nécessaire d'interroger la manière dont nos pratiques quotidiennes avaient à s'accorder avec un certain nombre de rythmes (Guez et Zanini, 2021). De nouveau, la faible part de vides apparaissant sur nos cartes, et qui pourtant en disaient long des possibilités qu'ils pouvaient contenir, était amoindrie par un ensemble de contraintes horaires, périodiques, chroniques ou encore saisonnières de l'espace. Régie par ces différents régimes temporels, l'accessibilité semblait plus se caractériser par une expérience momentanée ou instantanée de l'environnement que par une réelle continuité même faite de pauses pour pouvoir réinventer notre quotidien (de Certeau, 1990). Là encore, la Covid-19 s'illustrait autant comme génératrice d'une multitude de raccourcis temporels que comme révélateur d'une nouvelle distribution des temps de la ville. Sous l'effet des contraintes sanitaires, notre gestion du temps se réduisait à faire un choix sur où aller et quel espace privilégier lorsque l'on a plus qu'une heure de sortie. L'influence de ces rythmes sur les interactions sociales et spatiales, se déversait sur nos cartes de jour comme de nuit. Mais cette représentation, qui constatait déjà largement l'impact des limitations temporelles d'occupation sur

la fermeture de la ville et sa fragmentation, n'était qu'une première étape de ce séquençage cartographique. Car avec le couvre-feu, où même la rue (voierie et trottoir compris) devaient s'éteindre passé 21h, l'intérieur de chaque cercle d'observation se voyait obstrué par ce voile noir qui allait inhiber la totalité de nos carotages.

Le séquençage diurne et nocturne de nos cartes, nous permettait d'observer comment cette idéologie d'une ville de plus en plus accessible, disponible à tout moment (Crary, 2014), qui a redessiné fortement Paris et les grandes métropoles mondiales ces dernières années, était en réalité rapidement remise en cause par les contraintes sanitaires (Gwiazdzinski, 2020). Tout autant que le 'dehors', la nuit, a rapidement été identifiée comme une temporalité porteuse de risque. Si le dehors a été interdit par le confinement et l'injonction à « restez chez vous », la nuit, source topique de danger, a été confisquée par les différents couvre-feu. Les cartographies de cette ville inaccessible la nuit nous montraient à quel point cette expérience remettait au centre la distinction importante entre pratiques de jour et de nuit dont les limites s'effilochaient de plus en plus jusqu'à peu. Cette distinction semblait également essentielle pour revenir sur la richesse de cette temporalité très

spécifique porteuse d'actions, d'acteurs, et d'imaginaires, eux aussi fondateurs de l'habiter en ville (Cabantous, 2009).

Ces interrogations autour des rythmes de la ville, nous ont aussi permis de nous intéresser à la manière dont les acteurs publics, souvent contraints à imposer la réduction de l'accessibilité de l'espace-temps urbain comme seule solution aux citadins, ont en même temps réussi à envisager cette situation comme un terrain fertile. Cette parenthèse imposée semblait en effet propice pour ouvrir ou mettre en œuvre des actions publiques, conçues précédemment et dont la pertinence se révélait dans le contexte actuel. La question par exemple de la proximité urbaine, soutenue par le concept de « ville du quart d'heure »¹¹, était l'un des sujets du programme électoral de la dernière campagne de l'actuelle Maire de Paris. Celle-ci a vu dans le kilomètre et l'heure autorisés, la base d'une réflexion autour de ce qui est proche et nécessaire en ville et ce sur quoi une idée de proximité pouvait se construire. Dans ce contexte de référence extra-ordinaire, la politique très controversée de piétonnisation et de développement des mobilités douces en cours depuis de nombreuses années (Fleury et Wuest, 2016) à Paris, a pu s'accélérer sans conflits particuliers durant la période de confinement avec la mise en

place de pistes cyclables prévues comme temporaires, les « corona pistes », et la diminution de places de parking sur rue avec les extensions exceptionnellement autorisées des terrasses de restaurants.

En guise de conclusions

En pointant ces degrés d'accessibilité ténués, ce travail cartographique démontrait que les capacités de la ville à être habitée, articulaient autant les formes individuelles, collectives, privées que publiques, à l'intérieur desquelles nos usages et nos pratiques pouvaient s'abriter (de Biase et Zanini, 2018). Le glissement de ces limites impalpables, rendait compte de l'épaisseur et de la perméabilité de situations intermédiaires pouvant assurer l'habitabilité de la ville. Ces rapports inversés entre intériorité et extériorité qualifiaient d'autres rapports au proche et au lointain, au temps de pause, de flânerie ou d'errance lorsque les dynamiques d'échange et de partage s'ajustent et s'accommodent autour d'alternatives temporelles, spatiales et situationnelles pouvant constituer cette réciprocité entre le milieu urbain et ceux qui le pratique.

Les nombreuses inversions engendrées par la Covid-19, et notamment celles à l'origine de cet exercice pédagogique proposant de regarder ce 'qu'habiter la pandémie' pouvait bien dire de nos relations

avec la ville, nous permettaient de pointer les possibilités offertes par l'émergence de nouveaux espaces de débordements où les cours et jardins intérieurs ont commencé à compenser l'impossibilité d'accéder aux jardins publics ou parcs. Ces mêmes mouvements d'inversion entre intérieur et extérieur pouvaient s'observer quand les bars et restaurants devenaient de simples guichets et que les trottoirs, seuls espaces pouvant être investis collectivement mais à distance, devenaient les lieux d'extension des files d'attente et des terrasses éphémères ou improvisées. La réduction de nos usages limités à l'échelle du quartier, nous montrait les perspectives d'ajustements pouvant émerger de cette proximité imposée. L'habitabilité des lieux se révélait par le détournement de pratiques dont la réorganisation témoignait des possibilités à être encore acteur de ces 'lieux de vie' revisités.

Certes nous étions, et sommes encore, en régime exceptionnel, mais serions-nous face à une normalisation à l'œuvre, sur le plan des usages et des pratiques de l'espace urbain comme sur celui d'une interiorisation des restrictions censées les normer? Prendre en compte l'habiter dans toute la complexité de ses déploiements, mais aussi de ses potentialités, signifie concevoir la ville comme une réalité sociale, politique et psychique dynamique,

capable de trouver en elle-même des ressources parfois inédites, que les préoccupations mutuelles et collectives de la gestion de la crise au quotidien révèlent aujourd'hui.

Note

¹ Là où la notion a été conçue devenant un des pilastres mêmes de la discipline (Fijalkow, 1995)

² Sur l'analyse urbaine de la période pandémique <https://metropolitiques.eu/Coronavirus-et-a-pres-Pour-de-nouveaux-compromis-urbains.html>

³ Les restrictions spatiales et temporelles (distances et durées permises pendant les confinements) ont été élaborées à partir de la ville dense, conçue dans ce contexte comme seul cadre de référence, et appliquées successivement et indistinctement sur tout le territoire national. Cette 'colonisation' des mesures urbaines sur d'autres milieux (ruraux et périurbains non denses) serait intéressante à regarder et à analyser pour comprendre comment elles étaient 'hors-mesure' et où elles provoquaient une inhabitabilité des territoires si on les suivait à la lettre. Dans un contexte français où le pourcentage des territoires ruraux reste élevé, le fait de considérer la ville comme seul cadre de référence et non pas comme cadre spécifique avec des règles particulières, montre que l'habiter et l'habitabilité des territoires n'est pas considéré, dans ce cadre d'urgence sanitaire, comme un enjeu central à garantir à la population mais plutôt comme une conséquence de l'application des normes.

⁴ Cours Magistral "Anthropologie de la transformation urbaine 2", 2020-21, octobre 2020-janvier 2021 (équipe pédagogique Alessia de Biase, Juliette Charron et Solène Leray), 90 étudiants.

⁵ Suivant le Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041746694/2020-03-24/>

⁶ Espace public majeur, zone de rencontre, espace commercial, lieu culturel, ...

⁷ Un deuxième confinement est arrivé en plein milieu du cours (du 30 octobre 2020 au 15 décembre 2020)

⁸ Durant cette période, seul un certain nombre d'établissements ont été autorisés à continuer de recevoir du public. Ils peuvent être classés en différente catégorie: les magasins liés à la mobilité et au déplacement (vente, réparation, entretien), les commerces d'alimentation, les commerces touchants à l'information et à la communication, un certain nombre de magasins spécialisés (bricolage, médical, burocratique, nettoyage), les lieux d'hébergement lorsque ceux-ci sont des domiciles réguliers pour certaines personnes, les agences de travail, et certains services (funéraires, activités financières et d'assurance). <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041746694/>

⁹ Notre laboratoire a déjà repris cette méthode cartographique de Nolli dans la recherche « Exploration chronotopique d'un territoire parisien » (GUEZ et al. 2018) en proposant d'ajouter des données temporelles (ouverture et fermeture de bâtiments publics et commerciaux) et de nuancer la notion de lieu accessible.

¹⁰ Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041746694/2020-03-24/> Chapitre 2 : Dispositions concernant les déplacements et les transports; Article 3

¹¹ <https://www.paris.fr/dossiers/paris-ville-du-quart-d-heure-ou-le-pari-de-la-proximite-37>

¹² Ont contribué pour la carte Luxembourg: Beaucousin Clervie, Boneff Pierre, Luchel Manon, Malet Ambre, Pernot Martin, Pollet Camille, Preuilh Astrid, Puschmann Naomie, Truong Angela. Ont contribué pour la carte Ourcq: Dhyser Tom, Dudina Ekaterina, Mairot Nestor, Meneguz Clara, Rocher Charlotte, Rousseau Raphaëlle, Taillandier Alice, Villemaud Alix. Ont contribué pour la carte Montmartre : Accolas Aurélien, Almoyna Marine, Amblard Giulia, Billy Emma, Desjonquères Fanny, Furnea Diana, Gionnet Mathis, Guilloux Camille, Martinez Guimera Raphaëlle.

Bibliografia

- Agiar M. 2015, *Anthropologie de la ville*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Becker H. 2020, *A San Francisco, quand mon quartier fait l'expérience de la pandémie*, «AOC», <<https://aoc.media/analyse/2020/04/12/a-san-francisco-quand-mon-quartier-fait-l'experience-de-la-pandemie/>> (05/20).
- Bensa A., Fassin E. 2002, *Qu'est ce qu'un événement?*, «Terrains», n. 38, Ed. du Patrimoine, Paris, pp 5-20.
- Berque A. 2000, *Ecoumène: Introduction à l'étude des milieux humains*, Belin, Paris.
- Berque A., Biase de A., Bonnin Ph. 2008, *L'habiter dans sa poétique première*, Donner lieu, Paris.
- Berque A., Biase de A., Bonnin Ph. 2012, *Donner lieu au monde. La poétique de l'habiter*, Donner lieu, Paris.
- Besse J-M. 2013, *Habiter, Un monde à mon image*, Flammarion, Paris.
- Besse J-M., Tiberghien, G. (dirs) 2017, *Opérations cartographiques*, Actes Sud, Paris.
- Biase de A., Coralli M. 2009, *Espaces en commun: nouvelles formes de penser et d'habiter la ville*, l'Har-mattan, Paris.
- Biase de A., 2014, *Hériter de la ville. pour une anthropologie de la transformation urbaine*, Donner lieu, Paris.
- Biase de A., Zanini P., (dir.), 2018, *Atlas Verona#1: Esplorazione temporale di un quartiere*, ed. LaaRecherche, Paris.
- Billiard I., 1988, *Espaces publics*, ed. Documentation française, Paris.
- Broudehoux A-M, *La Ville Post-Pandémie : Vers Une Reconquête Des Espaces Publics ?* «The Conversation», <<http://theconversation.com/la-ville-post-pandemie-vers-une-reconquete-des-espaces-publics-14823>>(12/20).
- Cabantous A. 2009, *Histoire de la nuit, XVIIe-XVIIIe siècles*, Fayard, Paris.
- Cattoor B., Perkins C. 2014, *Re-cartographies of Landscape: New Narratives in Architectural Atlases*, «The cartographic Journal», vol.51, n.2, pp. 166-178, <<https://doi.org/10.1179/1743277413Y.0000000076>> (01/21).
- Certeau de M. 1990, *L'invention du quotidien.1.Arts de faire*, Gallimard, Paris.
- Choay F. 1965, *L'Urbanisme, utopies et réalités : Une anthologie*, Seuil, coll. « Points », Paris.
- Collot M. 2011, *La Pensée-Paysage*, Actes Sud, Paris.
- Crary J. 2014, *24/7 : Le Capitalisme à l'assaut du sommeil*, Zones, Paris.
- Dessouroux C., 2003, *La diversité des processus de privatisation de l'espace public dans les villes européennes*, «Belgeo», n.1, pp.21-46, <<http://journals.openedition.org/belgeo/15293>> (05/18)
- Engelmann L., Henderson J., Lynteris C. (dir.) 2018, *Plague and the City*, Routledge, Londres.
- Fijalkow Y. 1995, *Les Usages de La Notion de Densité Résidentielle. Les Enjeux de L'intervention Publique à Paris, 1850-1946*, «Les Annales de La Recherche Urbaine», n. 67 (juin), PUCA, Paris, pp 85-94.
- Fleury A., Wuest L. 2016, *Vers de nouveaux modes de production des espaces publics à Paris ?* «Métropolitiques», <<https://metropolitiques.eu/Vers-de-nouveaux-modes-de.html>> (03/20).
- Guez A., Biase de A., Gatta F., Zanini P. 2018, *Exploration chronotopique d'un territoire parisien*, ed. LAA Recherche, Paris.
- Guez A., Zanini P. 2021, *Des rythmes et des chronotopes*, «EspacesTemps.net», Traverses, <<https://www.espacestemp.net/articles/des-rythmes-et-des-chronotopes/>> (02/21).
- Gwiazdzinski L., 2021, *Les nuits urbaines à l'épreuve du Covid-19*, «Revue ESPACES, tourisme et loisirs», n°355, Éditions ESPACES, Paris.
- Habermas J. [1962] 1993, *L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris.
- Hall E.T. 1971, *La Dimension cachée*, Seuil, Paris.
- Joseph I. (dir) 1995, *Prendre place, espace public et culture dramatique*. Colloque de Cerisy, Editions Recherches-Plan urbain, Paris.
- Le Corbusier [1923] 1977, *Vers une architecture*, Arthaud, Paris.
- Lévi-Strauss C. 1955, *Tristes Tropiques*, Plon, Paris.
- Levy J. 1994, *Urbanité: à inventer. Villes: à décrire*, «Les Annales de La Recherche Urbaine», n.64, PUCA, Paris, pp.11-16.
- Lussault M. 2020, *Le Monde du virus-retour sur l'épreuve du confinement*, «AOC», <<https://aoc.media/analyse/2020/05/10/le-monde-du-virus-retour-sur-lepreuve-du-confinement/>> (05/20).
- Offner J.M. 2020, *Coronavirus, et après? Pour de nouveaux compromis urbains*, «Métropolitiques», <<https://www.metropolitiques.eu/Coronavirus-et-apres.html>> (07/20).
- Paneraï P. 2013, *Les rez-de-chaussée: une histoire urbaine*, «(Ré)aménager les rez-de -chaussée de la ville», Le Moniteur, Paris.
- Paquot T. 2009, *L'espace public*, La Découverte, Paris.
- Sease A. 2015, *Landscape (and) urbanism ? Engaging Nollis*, «Journal of Urbanism : International Research on Placemaking and Urban Sustainability», vol. 8, n.4, pp. 352-372.
- Tomas F. 2001, *L'espace public, un concept moribond ou en expansion ?* «Géocarrefour», n.76, pp. 75-84, <<https://doi.org/10.3406/geoca.2001.2509>> (02/21).